

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 16 décembre 2025

N° 25.DFCP.418

OBJET : Demande d'ouverture de crédits d'investissement hors AP/CP

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le SEIZE DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de DECEMBRE sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Anne Priscille BAZELAIRE en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Anne Priscille BAZELAIRE, Stéphane SAUVAGEON, Nathalie BRAMIN, Lucien GALLAND, Corinne DUPAQUIER, Jean Michel APPLANAT (à partir de 18h44), Adjoints.

Bernard ALAMELLE, Éric BANON, Valérie BARDISA (à partir de 18h52), Christina BÉRARD (à partir de 18h38), Nicole BLANC (à partir de 19h05), Pierre CRUMIÈRE, Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Yves GUEDJ, Agathe JOSEPH (à partir de 19h28), Nadine LEHMANN-DRIES (à partir de 18h37), Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Cédric PERRY (à partir de 19h37), Christophe SUTEAU, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie Christine AUDISIO à Jean François MIRETTI
Thierry DUBOIS à Henri LAFON
Maryse SOUCHAY à Jacqueline DESCAMPS

Absents :

Nadine LEHMANN-DRIES (jusqu'à 18h37)
Christina BÉRARD (jusqu'à 18h38)
Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 18h44)
Valérie BARDISA (jusqu'à 18h52)
Nicole BLANC (jusqu'à 19h05)
Agathe JOSEPH (jusqu'à 19h28)
Cédric PERRY (jusqu'à 19h37)
Michel AUTRAN
Jacques BARONE
Caroline DANDRE
Anne Marie HUASCAR
Virginie LEGRAND
Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA

Mes chers collègues,

Selon les dispositions de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, reprises par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur, avant le vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'équipement jusqu'à concurrence d'un montant égal au

quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette, avec obligation d'ouvrir au moins les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif suivant.

Exposé des motifs

Comme pratiqué depuis 2013, il vous est ici proposé une délibération générale portant sur des montants par chapitre budgétaire, le vote d'une liste limitative d'opérations pouvant bloquer les possibilités d'engager financièrement des sommes en cas de survenance d'imprévus.

La délibération générale telle que proposée mentionne donc les plafonds d'engagement financier par chapitre budgétaire (études, subventions d'équipement, acquisitions, travaux) ce pour des montants inférieurs au plafond de 25% des crédits inscrits au BP N-1 imposé par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHAPITRE BUDGETAIRE	Rappel BP 2025	25% des crédits 2025	Montants proposés
Chapitre 20 (études, logiciels...)	484 161 €	121 040 €	120 000 €
Chapitre 204 (sub. d'équipement versé)	355 600 €	88 900 €	88 900 €
Chapitre 21 (acquisitions)	7 361 520,42 €	1 840 380 €	1 800 000 €
Chapitre 23 (travaux)	1 020 000,0 €	255 000 €	255 000 €
Chapitre 454 (Travaux office cpte tiers)	109 000 €	27 250 €	25 000 €
Chapitre 458 (opérations sous mandat)	2 511 000,00 €	627 750 €	620 000 €

Il est ici précisé que ces sommes seront reprises au futur budget 2026 de la Ville.

Aussi, considérant que le prochain budget primitif ne sera voté qu'en février 2026, et qu'il peut être nécessaire d'engager la réalisation de certains équipements dès le début de l'année pour faire face à des imprévus, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivantes permettant de ne pas bloquer l'action communale.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

VU l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

ADOpte PAR :

- 23 POUR

- 6 ABSTENTIONS (E. BANON ; C. BERARD ; N. BLANC ; C. PERRY ; P. CRUMIERE ; J. NARBONNE)

- 6 ABSENTS (V. LEGRAND ; M. AUTRAN ; J. BARONE ; C. DANDRE ; TVT. NGUYEN-TALIANA ; AM. HUASCAR)

► **APPROUVE** les ouvertures de crédits précitées,

► **AUTORISE** l'ouverture des crédits précités dans le BP 2026.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

**Julien DALMAS | Direction Générale
des Services**



Le 30 déc. 2025

**Le Secrétaire de séance,
Anne Priscille BAZELAIRE**

Anne-Priscille BAZELAIRE | Elu DEEJ



Le 2 janv. 2026

Certifié exécutoire

Publié le **18 DECEMBRE 2025**